



PROJET DE PROCÈS-VERBAL **COMITÉ EXÉCUTIF DU CCPL**

Lieu : Hôtel Martin's Brussels EU
(Bd Charlemagne 80, 1000 Bruxelles)

Jeudi 12 mars 2026
14h00 – 16h30 CEST

Président : Iván López van der Veen
Vice-Présidents : Vanya Vulperhorst, Julio Morón et Marc Ghiglia
Rapporteurs (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Mot de bienvenue du Président, Iván López.

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux membres et aux observateurs accrédités ainsi qu'aux autres experts invités.

Il présente ensuite les excuses justifiées pour l'absence des membres suivants ainsi que de leurs délégations en cas de vote :

- Sara Fröcklin (SSNC) se fait représenter par Béatrice Gorez (CFFA-CAPE)
- Xavier Leduc (UAPF) se fait représenter par Michel Goujon (ORTHONGEL)
- Emil Remisz (NAPO) se fait représenter par Tim Heddema (DPFTA)
- Aivaras Labanauskas (LLDFA) se fait représenter par Tim Heddema (DPFTA)

Le Président constate qu'il y a quorum (au moins la moitié plus un des 23 membres) parmi les membres présents et représentés pour la prise de décision.

La liste complète des participants figure à l'**ANNEXE I** du présent procès-verbal.

2. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé sans modification.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Comité Exécutif (Madrid, 20 janvier 2026)

Le procès-verbal de la précédente réunion du Comité Exécutif, tenue à Madrid le 20 janvier 2026, est approuvé sans commentaires ni propositions de modification.

4. Questions administratives et de procédure.

4.1. Révision des cotisations d'adhésion au CCPL (à compter du 1er juin 2026)

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire Général, explique la proposition d'augmentation des cotisations des organisations membres du CCPL, motivée par la hausse significative des dépenses due à l'augmentation des coûts opérationnels engagés au cours des cinq dernières années. M. Rodríguez rappelle que les cotisations du CCPL sont restées inchangées depuis sa création en 2007. Cependant, au cours des quatre dernières années, le budget annuel du CCPL a connu un déficit structurel dû à de multiples facteurs, parmi lesquels : l'augmentation générale des coûts opérationnels (y compris les coûts liés aux réunions et aux services ainsi que la multiplication des réunions hybrides), l'organisation d'activités et d'événements de haut niveau supplémentaires non prévus initialement dans le programme de travail annuel.

En ce qui concerne les recettes, il indique qu'il y a eu une baisse en termes réels de la subvention annuelle de la Commission Européenne par rapport aux chiffres d'avant la COVID, du fait que le CCPL a été le premier conseil consultatif à appliquer le changement de modèle de financement vers un système global de forfait. Il en a résulté la signature d'un accord-cadre de 4 ans (du 1er juin 2022 au 31 mai 2026) qui ne prévoyait qu'une augmentation de 2 % par an pour tenir compte de l'inflation, sur la base d'un montant de 273 000 EUR, chiffre nettement inférieur à celui accordé à la plupart des autres Conseils consultatifs qui ont adhéré par la suite. M. Rodríguez a indiqué que le Secrétariat négocie actuellement avec la Commission Européenne les termes du nouvel accord-cadre, qui comprend la demande d'un montant annuel sensiblement supérieur, plus en adéquation avec la réalité budgétaire et les besoins du CCPL au regard de son niveau de dépenses actuel.

Compte tenu de ce qui précède, et afin de garantir un niveau de recettes suffisant ainsi que la viabilité financière de l'organisation pour les années à venir, dans le but de maintenir le niveau actuel d'activité et le volume de travail du CCPL, le Secrétariat a présenté deux propositions possibles de révision des cotisations, qui peuvent être consultées dans la présentation suivante :

<https://CCPL.eu/images/4.1. Updated Secretariat proposal on increase of CCPL membership fees.pdf>

Après une série de commentaires et de débats entre les membres, il a été convenu de ne pas introduire de cotisation spécifique pour chacun des différents Groupes de Travail (comprise entre 100 et 150 euros) et de la remplacer par une augmentation de la cotisation fixe de l'Assemblée Générale, afin de répartir les coûts de manière plus équilibrée entre les membres et de favoriser la participation à l'ensemble des groupes (y compris l'organisation des groupes de réflexion qui en découlent).

ACTIONS :

- **Sur proposition du Président, le Secrétariat enverra par e-mail aux membres du Comité Exécutif, dans un délai de deux semaines, la proposition suivante pour approbation :**
 - **Une cotisation annuelle de 800 euros (contre 300 euros actuellement) pour les organisations membres de l'Assemblée Générale ;**
 - **Une cotisation annuelle de 800 euros (contre 600 euros actuellement) pour les organisations membres du Comité Exécutif.**
 - **Ne pas inclure de cotisation d'affiliation pour les Groupes de Travail, ce coût étant déjà intégré dans les cotisations de l'Assemblée Générale.**

- **Une fois la période de consultation terminée, en l'absence d'objections, l'augmentation des cotisations de l'AG et du Comité Exécutif sera considérée comme approuvée par le Comité Exécutif et un point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale (20 mai 2026) pour ratification formelle.**

4.2. Création officielle du Comité de direction (Steering Committee) du CCPL

Le Président, M. Iván López, lit la proposition de texte révisée visant à inclure un nouvel article dans les statuts définissant la composition, les fonctions et la procédure de prise de décision du « Comité de direction ». Ce projet peut être consulté via le lien suivant :

https://CCPL.eu/images/Updated_Proposal_New_Article_Statutes_CCPL_Steering_Committee_24Feb2026.pdf

À l'issue d'un débat entre les membres, l'**ACTION** suivante est convenue :

- **Ajouter un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Exécutif en vue de l'approbation éventuelle du texte révisé, en vue de sa ratification formelle par l'Assemblée Générale, au mois de mai à La Haye.**

4.3. Mise à jour du code de conduite du CCPL et des termes de référence des groupes de réflexion (FG)

La vice-Présidente, Mme Vanya Vulperhorst, suggère de mettre à jour le code de conduite du CCPL afin d'y introduire le point numéro 8 sur la manière de refléter les positions minoritaires ou divergentes dans les avis.

En ce qui concerne le point 6.bis proposé par Mme Béatrice Gorez, après débat, il est convenu de réviser le texte de ce paragraphe.

Le document contenant ces deux points peut être consulté à l'adresse suivante :

https://CCPL.eu/images/ENG_Draft_Code_of_Conduct_and_Annex_May2024_Proposals_v6M.pdf

Les **mesures** suivantes sont approuvées :

- **Approuver le point numéro 8 afin qu'il soit intégré au code de conduite et ratifié par l'Assemblée Générale lors de la prochaine réunion prévue au mois de mai.**
- **Mme Béatrice Gorez et M. Daniel Voces rédigeront conjointement un texte pour le paragraphe 6.bis.**

4.4. Propositions de collaboration avec des partenaires externes (conseil scientifique et technique)

Ce point n'a pas été abordé faute de temps ; il est donc reporté à la prochaine réunion du Comité Exécutif.

4.5. Décision des membres sur les points précédents

Les décisions des membres sont consignées sous forme d'actions pour chaque point spécifique.

5. Demande d'adoption des projets d'avis :

5.1- Projet d'avis du CCPL sur la CTOI : stocks de thon, requins et questions horizontales (GT1)

Il est convenu comme **ACTION** :

- **L'adoption de l'avis et son envoi à la Commission Européenne.**

5.2- Projet d'avis du CCPL sur les effets du changement climatique sur les pêcheries dans les eaux non communautaires : rôle des accords de partenariat durable en matière de pêche ou SFPA (GT4-GT5)

Il est convenu comme **ACTION** :

- **L'adoption de l'avis et son envoi à la Commission Européenne.**

5.3- Projet d'avis du CCPL sur : le protocole pour la prévention et l'éradication du harcèlement à bord des navires de pêche (GT4)

Il est convenu comme **ACTION** :

- **L'adoption de l'avis et son envoi à la Commission Européenne.**

6. Le point sur la conférence de haut niveau sur les accords de pêche durables.

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, rappelle que les dates de la tenue du congrès ont été confirmées.

La conférence technique se tiendra le 8 avril et durera une journée entière, en partenariat avec le Comité économique et social européen (CESE), à Bruxelles. Un résumé détaillé de l'ordre du jour de l'événement est ensuite présenté.

Par ailleurs, il est annoncé que le 9 avril, les rapporteurs/Présidents du CCPL présenteront les conclusions de l'événement au Parlement Européen, sous l'égide de la Présidente de la commission de la pêche, Carmen Crespo.

Les **ACTIONS** suivantes ont été convenues :

- **Le Secrétariat du CCPL continuera à avancer, en collaboration avec les promoteurs de l'événement (Junta de Canarias, Gouvernement basque et Junta de Andalucía) et les membres du comité d'organisation, dans la planification de l'événement.**
- **L'ordre du jour sera finalisé et la version finale mise en page et imprimée sera envoyée.**
- **Les membres du Comité Exécutif seront informés en temps utile de toute évolution à ce sujet.**

7. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité Exécutif. (La Haye, 19 mai 2026)

Il est annoncé que la prochaine réunion du Comité Exécutif se tiendra le mardi 19 mai 2026 aux Pays-Bas, à l'hôtel NH de La Haye.

Le Président, M. Iván López, fait savoir que, pour des raisons d'agenda, il ne pourra être présent ; il délègue donc la présidence de la réunion du Comité Exécutif (19 mai) et de l'Assemblée Générale (20 mai) à la première vice-Présidente du CCPL, Mme Vanya Vulperhorst, qui accepte expressément le mandat qui lui est confié.

Autres questions (AOB)

Vice-présidence temporaire du GT1

Le vice-Président du GT1, M. Ignacio Fresco (OCEANA), informe qu'il sera en congé de paternité au cours des prochains mois. Il est décidé à l'unanimité que, jusqu'à son retour, il sera remplacé par M. Raúl García (WWF Espagne).

Dialogue CCPL-MAC sur les voies de collaboration en matière d'avis sur des thèmes d'intérêt commun

En ce qui concerne la réponse attendue du MAC à l'offre de dialogue du CCPL visant à clarifier les modalités de collaboration et les mandats sur des questions d'intérêt commun, il est signalé qu'aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Clôture de la réunion

Le Président remercie les membres pour leur présence et leur participation, l'équipe d'interprètes et de techniciens du son pour leur travail, ainsi que le Secrétariat pour l'organisation et le travail préparatoire effectué sur la documentation.

La réunion est déclarée close

ANNEXE I : Liste des participants
Comité Exécutif
Conseil consultatif de la Pêche Lointaine (CCPL)
Bruxelles, le 12 mars 2026

Membres

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Vanya Vulperhorst. OCEANA
3. Raúl García. WWF
4. Despina Symons. EBCD
5. Francisco Mari. BFW
6. Michel Goujon. ORTHONGEL
7. Iris Ziegler. Seas at Risk
8. Julio Morón. AGAC/OPAGAC/CEPESCA
9. Luis Vicente. ADAPI
10. Julien Daudu. EJF (Président du GT5)
11. Tim Heddema. Pelagic Freezer Trawler Association (vice-Président du GT2)
12. Ignacio Fresco. OCEANA (Zoom) (vice-Président du GT1)
13. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE (Présidente du GT4)
14. Ángela Cortina. OPNAPA (Vice-Présidente GT4)

Observateurs

15. Daniel Voces. EUROPÊCHE (vice-Président GT5)
16. Janne Posti. Conxemar
17. Yago Rosado. OCEANA
18. Carmen Gómez. SGP MAPA – Gouvernement espagnol

Secrétariat CCPL

19. Alexandre Rodríguez. CCPL
20. Manuela Iglesias. CCPL
21. Marta de Lucas. CCPL (Zoom)